



NAGEZ NATURE 2016

NATATION EAU LIBRE EN MILIEU NATUREL POUR TOUS

Samedi 2 juillet | Étang de Boulet, Feins (35)



1€
par nageur aux
associations
de protection
de la Nature
**Challenge
ENTREPRISE**

 **Occ Natation Triathlon**

- 500 m** : Epreuve Grand Public et Pass'compétition FFN (1h1h)
- 1 km** : Epreuve Grand Public et Challenge Entreprise (1h45)
- 2,5 km** : Epreuve de la Coupe de France FFN (14h)
- 5 km** : Epreuve des Coupe de France FFN et Coupe de Bretagne (15h30)

Renseignements : www.occnatation.fr



NAGEZ NATURE 2016 RÈGLEMENT

Des épreuves d'eau libre ouvertes à tous les nageurs

Les catégories d'âge sont définies selon les années de naissance (par exemple, les nageurs nés en 2006 et 2005 sont classés dans la catégorie 10-11 ans). * Des temps limites après le départ sont fixés à 1h15 pour le 2,5 km et 2h pour le 5 km.



Épreuves		Horaires		Récompenses par catégorie aux 3 premiers Dames et Messieurs		Tarifs	
Distance	Type d'épreuve	Briefing	Départ	Licenciés FFN	Non licenciés FFN	Licenciés FFN	Non licenciés FFN
500 m	Epreuve Grand Public, Pass'compétition FFN	10h30	11h00	9 ans et - 10-11 ans	12 ans et - 13-16ans	5€	10€
1 km	Epreuve Grand Public, Challenge Entreprise, Coupe de Bretagne Benjamins	11h00	11h45	10-11 ans 12-13 ans	17 ans et - 18 ans et +	10€	16€
2,5 km	Epreuve de la Coupe de France FFN*	13h30	14h00	14-15 ans 16-17 ans 18-34 ans 35 ans et +	tous âges confondus	15€	22€
5 km	Epreuve des Coupe de France FFN et Coupe de Bretagne*	15h00	15h30	14-15 ans 16-17 ans 18-34 ans 35 ans et +	tous âges confondus	15€	22€

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 27 juin 2016. L'engagement sur place est possible (maximum 1h30 avant départ) avec une majoration de l'inscription de 5€.

Les Licenciés FFN doivent être engagés par leur club sur extraNat. 15% de remise a posteriori pour les clubs ayant 10 engagements ou plus cumulés sur toutes les épreuves.

Les Non licencié FFN peuvent s'inscrire par internet ou par voie postale : les informations et liens sont disponibles sur le site www.occnatation.fr.

Les licenciés FFN doivent présenter leurs licences à jour avant de participer aux courses.

Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation.

La décharge de responsabilité est obligatoire pour participer à l'évènement. Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire.

La licence ou le certificat médical accompagné d'une pièce d'identité devront être présentés impérativement le jour de l'épreuve lors du retrait du bonnet.

Classements et Combinaisons

Pour chaque épreuve, un classement général sera publié ainsi qu'un classement spécifique

aux licenciés FFN. Seul ce classement "Licenciés FFN" permettra de marquer des points aux Coupes de France et de Bretagne.

Les nageurs souhaitant participer à ces épreuves dans le cadre de la Coupe de France FFN Eau Libre devront se conformer au règlement de la Fédération Internationale de Natation interdisant notamment le port de la combinaison de type néoprène triathlon (voir www.fina.org pour les combinaisons homologuées pour l'Eau libre). Dans le cadre de la Coupe de Bretagne Eau Libre, c'est le règlement du Comité de Bretagne de Natation qui s'applique.

Sur toutes les épreuves excepté le Pass'Compétition FFN, les nageurs ne souhaitant pas participer au classement "Licenciés FFN" peuvent revêtir une combinaison isotherme de type néoprène triathlon (sous validation du juge arbitre).

Récompenses

Des coupes, médailles, lots et primes seront attribués selon les distances et les classements. Ces récompenses ne seront remises qu'aux sportifs présents lors des cérémonies protocolaires.

Primes pour les nageurs et nageuses respectant le règlement FINA :

Pour le 5 km :

1^{er} : 100 euros, 2^e : 60 euros, 3^e : 30 euros

Pour le 2,5 km

1^{er} : 50 euros, 2^e : 30 euros, 3^e : 15 euros

Challenge des Entreprises sur le 1 km

Récompenses selon le cumul des places des 3 meilleur(e)s femmes ou hommes d'une même entreprise (en se basant sur les classements au scratch féminin et masculin).

Un engagement pour la protection de la Nature en Bretagne

1€ par nageur sera reversé comme don aux associations de protection de la Nature "Bretagne Vivante" et "Eau et Rivières de Bretagne".

Organisateur d'un évènement sportif dans un milieu classé Natura 2000, l'OCN Natation-Triathlon a initié depuis 2015 un partenariat avec les deux principales associations bretonnes de protection de la Nature. Ce partenariat constitue plus largement une forme d'engagement citoyen pour sensibiliser les nageurs d'Eau Libre à la nécessaire préservation des milieux aquatiques utilisés en Bretagne et en France pour leur plaisir.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la manifestation Nagez Nature auquel il s'engage à se conformer (règlement sur www.occnatation.fr)